





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-197**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260861-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité  
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Laurent DILLINGER

**Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider dans la réalisation de leurs actions dans le domaine du handicap.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui développent des actions fondamentales dans ce champ (accompagnement, handisport, accès à la culture ou aux loisirs, etc...). Ainsi, il est proposé, au titre de l'exercice 2024, d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année en faveur des aixois.

Subvention de fonctionnement 2024 : Ligne budgétaire n° 425 65748 934 (n°6356) « Aide sociale personnes handicapées adultes » pour un montant de 42 620 €.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2023	Proposition attribution CM 05/04/2024	Commentaire
<b>AFTC 13</b> (42198)	Défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro-lésés : accompagnement, habitat inclusif, entraide	4 500	<b>4 500</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>ESPOIR PROVENCE</b> (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des personnes atteintes de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	15 000	<b>15 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention qu'en 2023
<b>SURDI 13</b> (112125)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds et malentendants. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer et conseiller.	1 000	<b>1 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>SOURCE</b> (100730)	Accueillir des personnes en situation de handicap pour l'insertion sociale et culturelle : ateliers adaptés, accompagnement informatique, organisation d'événements.	4 000	<b>3 500</b>	Légère baisse car visibilité imparfaite sur le bilan
<b>SANTÉ SPORT PROVENCE</b> (102290)	Encadrer, par un coach du centre médico sportif porté par l'association, la reprise d'activité sportive, sport sur ordonnance, APAP (pathologies chroniques et situation de handicap)	8 000	<b>8 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>PHENIX</b> (108011)	Favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement des personnes handicapées en proposant un accès aux activités de sport et de loisirs	500	<b>620</b>	Proposition d'une très légère augmentation
<b>THEATRES ET CHANSONS - Le Petit Duc</b> (112194)	Création, promotion et diffusion de spectacles, musiques, danses de toutes personnes dont certaines en situation de handicap. Projets spécifiques « piano autisme ».	2 500	<b>2 500</b>	Convention 2022-79 du 7 avril 2022 et avenant n°3
<b>ASSOCIATION VALENTIN HAUY</b> (108264)	Représenter et aider par des actions les aveugles et les malvoyants. Participer à la recherche médicale et à la vulgarisation de la prophylaxie de la cécité.	2 000	<b>2 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES D'AIX EN PROVENCE</b> (112172)	Soutenir les personnes diabétiques et leur entourage, notamment celles qui se trouvent le plus en situation de précarité. Actions de prévention à destination des diabétiques et du grand public.	1 000	<b>1 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>LES DONNEURS DE VOIX</b> (110151)	Animer et gérer des œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées pour un accès à la lecture : club de lecture, rencontres, audio-livres	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2023	Proposition attribution CM 05/04/2024	Commentaire
<b>L'ARCHE A MARSEILLE-AIX (112954)</b>	Accueillir et offrir des solutions d'habitat inclusif pour des personnes avec un handicap mental. Développer un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>SUMAIN SANS FRONTIERE (114090)</b>	Promouvoir la langue des signes française (LSF) et les langues des signes autochtones	<b>0</b>	<b>500</b>	Nouvelle demande, proposition d'allouer une petite subvention
		<b>TOTAL</b>	<b>42 620</b>	

Subvention de fonctionnement 2023 : Ligne budgétaire n° 425 65748 934 (n°6359) « Aide sociale enfants handicapés » pour un montant de 9 900 €.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2023	Proposition attribution CM 05/04/2024	Commentaire
<b>EQUUS – HANDICAP ET CHEVAL (22839)</b>	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap	<b>3 900</b>	<b>3 000</b>	Baisse afin de pouvoir subventionner d'autres associations avec une activité forte et intéressante
<b>ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE - APAR (47137)</b>	Accompagner et venir en aide aux enfants adolescents et jeunes adultes avec autisme ainsi qu'à leurs familles : sport adapté, séjours, classe CLIS autiste, GEM	<b>0</b>	<b>900</b>	Subvention pour l'organisation de séjours d'été
<b>ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE - APAR (47137)</b>	Accompagner et venir en aide aux enfants adolescents et jeunes adultes avec autisme ainsi qu'à leurs familles : sport adapté, séjours, classe CLIS autiste, GEM	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	Maintien de l'activité et maintien du même niveau de subvention
<b>AIX UNIVERSITE CLUB (61455)</b>	Actions et promotion des activités sportives adaptées en faveur d'un public en situation de handicap au sein de l'AUC	<b>0</b>	<b>2 000</b>	Nouveau dossier. Activités / bilan 2023 et projets 2024 intéressants
		<b>TOTAL</b>	<b>9 900 €</b>	

Ces propositions ont été présentées en comité technique d'attribution des subventions le 12 mars 2024.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2024 ;

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 42 620 € (quarante-deux mille six cent vingt euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 425 65748 934 (n°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - **Subventions de fonctionnement** - qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 9 900 € (neuf mille neuf cents euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 425 65748 934 (n°6359) - Aide sociale pour enfants handicapés - **Subventions de fonctionnement** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-197 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-

Présents et représentés : 51  
Présents : 37  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 51  
Pour : 51  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

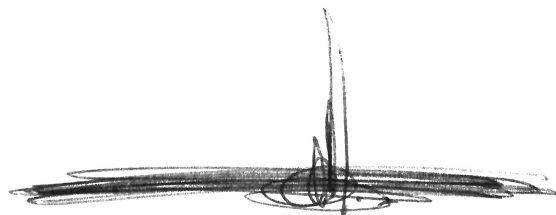
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»